

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1951**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président de la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale.* — Dans une réunion commune avec les membres de la commission de la justice, la commission a procédé à l'audition de M. Closon, Directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques.

(Voy. : *infra*, à la rubrique *Justice et Législation civile, criminelle et commerciale.*)

*Présidence de M. Laffargue, président.* — A l'unanimité, la commission a ensuite adopté plusieurs modifications au projet de loi (n° 793, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, proposées par son rapporteur et en accord avec la commission de la justice, saisie pour avis.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a éclairé ses collègues sur le caractère des réunions tenues par le Président Truman et le Président Plevin et a rappelé l'activité déployée à Washington, dans la semaine précédente, par le Secrétaire d'Etat, M. Acheson, auprès de la commission des affaires étrangères du Sénat américain.

Il a tenu à noter l'impression très favorable produite au Département d'Etat par l'annonce de la Conférence qui doit se tenir à Paris, le 6 février, pour l'organisation de l'armée européenne, entre tous les Etats signataires du Pacte Atlantique, auxquels devront se joindre des représentants de la République fédérale allemande : cette expectative a joué un rôle prépondérant dans l'accueil qui fut réservé au Président du Conseil français.

M. Marcel Plaisant a évoqué le courant d'opinions qui paraît s'être manifesté au Kremlin, tendant à mettre à profit la subtilité des propositions du Gouvernement de Pékin pour essayer de porter un coup à la solidarité des puissances occidentales : il apparaît que de nouveaux efforts seront déployés par la diplomatie soviétique pour essayer de séduire la France et l'Italie en tentant de les détacher du Pacte Atlantique.

Le Président a donné connaissance à la commission d'une lettre qu'il a reçue le 26 janvier, émanant de M. Guy-M. Gillette, Sénateur démocrate, membre de la commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, qui est l'auteur, avec une trentaine de ses collègues républicains et démocrates, d'une proposition de résolution tendant à prier le Président des Etats-Unis d'inviter les signataires du Traité Nord-Atlantique à choisir des délégués destinés à se rencontrer, cette année même, avec des délégués des Etats-Unis dans une Conférence fédérale, pour rechercher

dans quelle mesure leurs peuples et les peuples d'autres démocraties que ce Congrès inviterait à se faire représenter, peuvent mettre en application, dans le cadre des Nations-Unies, les principes d'une libre union fédérale.

Le Sénateur Gillette est désireux de connaître les points de vue des parlementaires français et voudrait savoir s'ils sont disposés à former un groupe ayant le même objectif. Cette proposition a donné lieu à un débat contradictoire, au cours duquel ont pris la parole M. René Coty, M. Marius Moutet, M. Réveillaud et M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôtre.

Sur la proposition du Président, il a été décidé que le projet de résolution américain serait reproduit et distribué à tous les membres de la commission et qu'il pourrait faire, éventuellement, l'objet d'un débat.

M. Maroger a présenté, au nom de la commission des finances, des observations sur le budget de la Sarre.

M. Léo Hamon a été chargé de faire, à cette occasion, un exposé relatif à la situation dans la Sarre.

M. Ernest Pezet a accepté de faire, devant la commission, un rapport d'information sur les projets préparatoires au Traité d'Etat avec l'Autriche.

Sur la proposition de M. Chazette et du Président, la commission a décidé d'entendre le Président Pleven et M. Schuman sur l'évolution des négociations poursuivies à Washington.

## AGRICULTURE

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Dulin, président.*  
— La commission a entendu et adopté le rapport de M. Restat sur sa proposition de résolution (n° 29, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire fixer le prix des tabacs indigènes par la Commission paritaire avant la période de livraison.

Le Président a ensuite donné connaissance à la commission d'un projet tendant à la création d'une Société d'Etudes et de Financement agricoles, dont il a été informé en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Crédit

agricole, au sein duquel il siège comme représentant du Conseil de la République.

Après avoir procédé à un long échange de vues sur cette question, les commissaires ont décidé de ne se prononcer qu'au cours de leur prochaine réunion, compte tenu des précisions que le Président pourra obtenir auprès des Ministres intéressés.

La commission a ensuite décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'exposé de M. Driant sur le budget de l'Agriculture (Services civils).

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a adopté les conclusions des rapports de M. Henri Barré, tendant à l'adoption, sans modification :

— du projet de loi (n° 814, année 1950) relatif aux conventions de Genève du 12 août 1949 ;

— du projet de loi (n° 819, année 1950) relatif aux forces supplétives d'Afrique du Nord et aux forces spéciales du Levant ;

— du projet de loi (n° 820, année 1950) relatif au recrutement des officiers de justice militaire.

M. Aubé a été désigné pour rapporter favorablement les projets de loi relatifs au déclassement de fortifications à Dra-el-Mizan (n° 4, année 1951), à Bône (n° 5, année 1951), à Mascara (n° 6, année 1951), à Arzew (n° 7, année 1951), à Aumale (n° 8, année 1951), à Bou-Saada (n° 9, année 1951), à Djelfa (n° 10, année 1951).

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a abordé l'examen de la proposition de loi (n° 873, année 1950) concernant le statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

Après avoir entendu les explications de M. Pujol, rapporteur de ce texte, elle a reçu une délégation du Syndicat national des Instituteurs publics qui lui a également fait connaître son point de vue.

A la suite de cette audition, la commission a décidé de se réunir à nouveau mercredi prochain 7 février, afin de poursuivre l'examen de la proposition de loi considérée.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mardi 30 janvier 1951.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission s'est réunie en vue d'examiner divers amendements et un contre-projet de M. Boivin-Champeaux au rapport (n° 17, année 1951) de M. Le Guyon sur la proposition de loi (n° 607, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre.

Après que M. Boivin-Champeaux eût présenté son contre-projet, la commission a voté la prise en considération de ce texte, dont elle a jugé la rédaction plus claire et plus satisfaisante, étant entendu qu'elle discuterait ensuite les amendements déposés par ailleurs.

A la demande de M. Estève, elle a, au deuxième alinéa du contre-projet, précisé que le débit de boissons détruit par les événements de guerre pourra être réouvert ou réinstallé, même si l'immeuble primitif ou de substitution se trouve situé dans une zone protégée, et elle a porté de six à douze mois le délai prévu.

Au troisième alinéa du contre-projet, elle a, par 6 voix contre 4, adopté un amendement de MM. Denvers et Estève tendant à supprimer la réserve relative aux zones protégées, dans le cas de transfert du débit à l'intérieur de la même commune.

Cet amendement avait été combattu par M. Boivin-Champeaux et le Président.

Enfin, par un vote unanime, l'expiration du délai prévu au même alinéa a été portée au 1<sup>er</sup> janvier 1955.

La commission a confié à M. Le Guyon le soin de présenter un rapport supplémentaire tenant compte des décisions indiquées ci-dessus.

## FINANCES

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a abordé l'examen pour avis du projet de loi (n<sup>o</sup> 28, année 1951) relatif aux modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. M. Jacques Masteau, son rapporteur, l'a informée du résultat des délibérations de la commission de l'intérieur, saisie au fond. Il a montré comment la fixation du minimum garanti prélevé sur le produit de la taxe locale à 800 francs par tête d'habitant soulevait certaines difficultés, notamment en ce qui concerne la répartition en faveur des départements d'un pourcentage de ce produit. Il a exposé combien il était difficile d'évaluer l'incidence et les répercussions du texte en discussion en raison de l'absence de renseignements chiffrés qui ne sont pas encore établis par l'Administration. Il a souligné, en conséquence, la nécessité de voir comment le fonds de péréquation pourra être alimenté pour que les départements ne soient pas privés des ressources sur lesquelles ils comptaient.

La commission a ensuite entendu M. Le Basser, rapporteur de la commission de l'intérieur, qui a traité des trois aspects financier, administratif et politique de la question.

Un débat s'est ensuite engagé auquel ont pris part, notamment, outre le rapporteur, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Boudet, Chapalain, Courrière, Debû-Bridel, Demusois, Fléchet, Marrane, Maroger et Alex Roubert, Président, et au terme duquel la commission, considérant qu'aucune décision ne peut être prise en connaissance de cause tant que l'on ne connaîtra pas les modalités et l'importance de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général supportées par les collectivités locales, laquelle doit se traduire par l'inscription d'un crédit au budget de l'Intérieur, a décidé de différer l'examen du projet de loi jusqu'au vote en première lecture par l'Assemblée Nationale du projet de budget de l'Intérieur, inscrit à son ordre du jour.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — M. Le Basser a présenté son rapport sur le projet de loi (n° 28, année 1951) relatif aux modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Après une discussion générale approfondie et l'examen détaillé du texte, article par article, la commission a décidé de surseoir aux différents votes et a chargé son rapporteur d'obtenir du Ministre de l'Intérieur des précisions complémentaires.

M. Cornu a été ensuite nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 826, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le Bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi instituant l'incompatibilité entre toute fonction d'autorité ou d'enseignement public et l'appartenance au parti communiste.

M. Valle a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 1, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 4 août 1926 sur la propriété foncière en Algérie et l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie.

M. Dumas (François) a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 2, année 1951) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'ordonnance n° 45-2497 du 24 octobre 1945 sur les gares routières de voyageurs, en vue de permettre la participation des départements et des communes aux sociétés chargées d'exploiter des gares routières publiques de voyageurs.

M. Lodéon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 31, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux sinistrés de Pigeon, en Guadeloupe.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission des affaires économiques, la commission a entendu M. Closon, Directeur de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, sur les dispositions du projet de loi (n° 793, année 1950), sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Le Président Georges Pernot a rappelé que la commission de la justice avait déposé un amendement tendant à exclure du champ des investigations prévues, la recherche de renseignements ayant trait à la vie personnelle et familiale.

M. Closon a répondu qu'il ne s'opposait pas à cet amendement, après avoir précisé qu'il n'avait jamais été envisagé de prescrire des enquêtes sur les faits et comportements d'ordre privé, mais seulement de réunir des renseignements d'ordre démographique.

Un large échange de vues a suivi cette audition, à la suite duquel la commission a décidé de maintenir l'amendement, après en avoir modifié la forme.

Par ailleurs, une proposition de M. Beauvais, tendant à substituer à l'amende administrative prévue à titre de sanction une condamnation de simple police, a été adoptée à l'unanimité.

La commission a, en outre, nommé rapporteurs :

— M. Carcassonne, du projet de loi (n° 903, année 1950) tendant à modifier l'article 8 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (libération conditionnelle, patronage, réhabilitation) ;

— M. Kalb, du projet de loi (n° 23, année 1951), relatif aux droits de plaidoirie des avocats dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Enfin, M. Boivin-Champeaux a été désigné à l'effet de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances (article 26 du Règlement).

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 31 janvier 1951.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a consacré sa séance à l'étude du projet de loi (n° 889, année 1950) concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général.

Elle a entendu M. Jean Marie, président de la Compagnie Générale Transatlantique et M. Anduze-Faris, président de la Compagnie des Messageries Maritimes, qui lui ont exposé les innovations apportées par les nouvelles conventions dans la gestion de leurs services et les raisons qui ont motivé ces changements.

Ils ont insisté sur le caractère particulier des subventions prévues, qui confirment le sens commercial dans lequel sont exploitées les lignes de navigation, tout en tenant compte de l'intérêt public, et sur la plus grande souplesse des cahiers des charges.

Les présidents ont ensuite répondu aux questions qui leur étaient posées :

1° par M. Razac sur la diminution de la fréquence de certains voyages, sur la possibilité de suppression d'escales dans les Territoires d'Outre-Mer et sur les tarifs appliqués aux passagers administratifs ;

2° par M. Lassalle-Séré, qui a exprimé le regret de voir négliger les relations maritimes entre la Métropole et les Etablissements français d'Océanie ;

3° par M. Symphor sur les tarifs appliqués par la Compagnie Générale Transatlantique aux passagers et aux marchandises sur la ligne des Antilles.

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission, poursuivant l'examen du projet de loi (n° 889, année 1950) concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général, a entendu M. Gaston Defferre, Ministre de la marine marchande, qui a fait un exposé sur l'économie générale des nouvelles conventions passées entre l'Etat, d'une

part, et les Compagnies Générale Transatlantique et des Messageries maritimes, d'autre part.

La discussion qui a suivi a porté principalement sur les relations maritimes entre la Métropole et la Corse et entre la Métropole et les Etablissements français d'Océanie.

Pour la Corse, M. Romani a demandé l'amélioration des transports, la suppression de la taxe de transaction perçue sur les billets de passage et le maintien de l'alignement des tarifs sur ceux du réseau ferroviaire, tel qu'il était prévu par le décret du 31 août 1937 et l'arrêté d'application du 8 juin 1938.

Pour les Etablissements français d'Océanie, M. Lassalle-Séré a insisté vivement sur l'obligation pour le Gouvernement de ne négliger aucun effort afin de les relier à la Métropole, malgré leur situation très éloignée. En particulier, il a souligné l'intérêt des escales de Taïohaé, dans les Marquises et du Uturoa dans les îles sous-le-Vent, pour le ravitaillement des populations, livrées à la merci des transporteurs locaux qui les exploitent.

Le Ministre a répondu à M. Romani que, connaissant bien les doléances des CorSES, il fera de son mieux pour que soient satisfaites leurs revendications quand elles sont légitimes, sous réserve des incidences financières possibles.

Enfin, il a fait remarquer à M. Lassalle-Séré que sa question posait un problème d'ordre politique du ressort du Ministre de la France d'Outre-Mer. Sur la proposition de M. Romani, et en accord avec la commission, il a accepté le principe de la réunion de fonctionnaires de son Département et de celui de la France d'Outre-Mer avec un représentant de la Compagnie des Messageries maritimes, pour étudier avec M. Lassalle-Séré la question des relations maritimes Métropole-Océanie française et des relations inter-insulaires dans ces Territoires.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

*Mercredi 31 janvier 1951. — Présidence de M. Pinton, président. — La commission a entendu un exposé de M. Litalien, président de la Fédération Nationale des Transports routiers, sur le problème de la réorganisation des transports ferroviaires et routiers.*

M. Litalien, après avoir rappelé les efforts accomplis avant 1939 par les groupements professionnels routiers pour une simplification des tarifs de transports, une organisation de cette profession et une coordination susceptible de mettre fin à une concurrence néfaste à la fois au rail et à la route, a marqué comment, à travers les changements ministériels, le projet déposé par M. Pinay « explicitait » le décret du 14 novembre 1949.

Il a déclaré que les transporteurs routiers déclinaient toute responsabilité dans le déficit croissant de la S. N. C. F., dont la Fédération Nationale des Transports routiers n'a pas à critiquer la gestion administrative et financière.

Abordant le problème des taxes instituées par le projet de loi de M. Pinay, M. Litalien a indiqué que les « routiers » ne pouvaient pas accepter le principe même d'une taxe, injuste et impossible à supporter, dans l'état actuel des choses, par les transporteurs routiers.

Au sujet de l'article 2, modifiant, dans son esprit, le décret du 14 novembre 1949, M. Litalien a marqué l'opposition de sa Fédération à une exploitation — même réduite — de certains transports publics routiers par la S. N. C. F.

Examinant le décret du 14 novembre 1949 lui-même, il a, tout d'abord, proposé la suppression de l'article 50 du décret, relatif à l'autorisation conjointe des Ministres des Finances et des Travaux Publics pour le calcul des indemnités allouées aux entreprises routières, leurs zones d'activité et la délivrance des inscriptions.

Il a souhaité qu'un réel esprit de libéralisme aide à résoudre, dans le plus bref délai, un problème dont la solution est essentielle à la vie économique de la Nation.

Le Président a remercié M. Litalien de son exposé, en rappelant que, dans le passé, la commission avait toujours travaillé dans un réel souci d'objectivité.

M. Litalien a répondu, ensuite, aux questions qui lui ont été posées par M. Aubert :

— sur le remplacement des services ferroviaires de voyageurs, en déclarant que les « routiers » accepteraient les servitudes sociales et horaires, dans la majorité des cas ;

— sur la création d'autostrades et son mode de financement, en indiquant combien il était nécessaire de doter la France du réseau routier dont elle a le plus urgent besoin ;

— sur le choix entre la tarification du rail ou de la route, en montrant que la préoccupation du prix de revient, calculé par rapport à un minimum et un maximum, devait être commune aux deux modes de transport et que le client devait toujours avoir le choix de la formule la plus économique pour une marchandise déterminée.

M. Litalien s'est élevé contre l'institution arbitraire d'une « taxe de coordination », tout en reconnaissant qu'un esprit de réglementation devait présider à cette coordination, comme avait, d'ailleurs, essayé de le faire le décret du 14 novembre 1949.

Il a répondu encore :

— à M. Dumas, sur le rôle des comités techniques départementaux de transport, en insistant sur la nécessité de les composer d'hommes compétents et désintéressés ;

— à M. Verdeille, sur le même problème, en montrant le « durcissement » de la S. N. C. F. au sein de ces Comités techniques ;

— au Président lui-même, sur l'affectation de la future taxe et l'évaluation différente du « bilan de la route », par le Ministère des travaux publics et les organisations représentatives du transport routier.

M. Pouget a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 883, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, prorogeant le délai imparti pour les expropriations nécessaires à la construction d'un pont sur la Seine à Tancarville.

**Judi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. Pinton, président.* — Poursuivant la série d'auditions relatives au projet de loi portant réorganisation des transports et assainissement financier de la S. N. C. F., la commission a entendu M. Pierre Tissier, président du Conseil d'Administration de la S. N. C. F., qu'accompagnait M. Louis Armand, son Directeur général.

Après avoir indiqué que, dans ses grandes lignes, le projet de loi correspondait aux vues exprimées par le Conseil d'Adminis-

tration de la S. N. C. F., M. Tissier a précisé qu'il ne fallait pas — pour avoir une connaissance exacte de la situation financière de cette Société — bloquer les dépenses d'exploitation et celles d'infrastructure. Il a préconisé, pour ces dernières, l'institution d'une taxe uniforme sur le chiffre d'affaires de toutes les entreprises de transport utilisant les routes, le rail, les aérodromes ou les canaux.

Il a rappelé, ensuite, que, dans son projet de loi, le Ministre des Travaux publics et des Transports proposait la prise en charge de l'infrastructure ferroviaire par l'Etat, en contre-partie du versement d'une taxe, tandis que, pour la route, il instituait une formule plus critiquable de taxation. Il a dégagé, à cette occasion, les notions de service public et privé et montré comment avaient évolué les divers modes de transport et s'était opéré un abaissement progressif de leur prix de revient.

M. Tissier a marqué la nécessité, pour l'économie du pays et sa défense nationale, de conserver son infrastructure ferroviaire, mais il a reconnu que le « service public » du chemin de fer ne s'étendait pas obligatoirement à toutes ses activités actuelles.

Abordant le problème des tarifs, le Président du Conseil d'Administration de la S. N. C. F. a indiqué qu'une des principales difficultés résidait dans le fait que cette Société était tenue à une certaine péréquation de ses tarifs, tandis que la route pouvait les différencier davantage et concurrencer ainsi le rail sur les longs parcours où le prix de revient de celui-ci est pourtant le plus bas.

Examinant le budget d'exploitation de 1951, M. Tissier a montré que la majeure partie des dépenses de la S. N. C. F. était constituée par les salaires, les retraites et les charges sociales et précisé que, de 1949 à 1951, le chiffre du personnel avait été réduit de 40.000 unités.

Il a fait ressortir la disparité entre les coefficients d'augmentation des dépenses et des recettes de 1938 à 1951 et indiqué que la réduction des dépenses ne pouvait être obtenue que par une modernisation continue du matériel et du mode d'exploitation et l'augmentation des recettes par une réforme tarifaire profonde.

Après avoir souligné la vive émotion soulevée dans les milieux routiers par le texte gouvernemental — notamment par l'institution de taxes frappant d'ailleurs les services de remplacement de la S. N. C. F. — M. Tissier a évoqué le problème de la distinction entre le réseau principal et les lignes affluentes, en précisant que

le critère choisi avait été celui du trafic. Il a indiqué que le réseau secondaire couvrait 16.000 kilomètres environ contre 25.000 kilomètres de lignes de grande desserte, en ajoutant que le premier connaîtrait une « diésélisation » progressive, à fin d'économies.

M. Aubert a demandé si la suppression des lignes affluentes causerait une diminution appréciable des dépenses. M. Tissier l'a reconnu et il a précisé qu'elles apportaient aux grandes lignes un concours non négligeable, mais que, de plus en plus, le « trafic de détail » devrait être abandonné par la S. N. C. F.

M. Tissier a également répondu à différentes questions qui lui ont été posées par MM. Cayrou, Giaucque, Masson, Verdeille, Dupic et Bouquerel.

Notamment, M. Giaucque lui a demandé des précisions sur le régime des retraites et M. Dupic sur la « reconversion » du personnel.

MM. Tissier et Armand ont indiqué que la reconversion s'avérait extrêmement difficile, tant à cause des problèmes locaux qu'elle soulève que de l'abaissement réel de la productivité qu'elle entraîne.

Enfin, le Président a remercié MM. Tissier et Armand de leurs exposés, en se félicitant que la S. N. C. F. ait essayé de « se repenser elle-même » et qu'il n'y ait pas une opposition irrémédiable entre les intérêts permanents du rail et de la route.

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeu**di 1<sup>er</sup> février 1951. — *Présidence de M. Gatuing, président.*  
— La commission a adopté les conclusions favorables du rapport pour avis de M. Ternynck sur le projet de loi (n° 814, année 1950) relatif à la ratification des conventions de Genève du 12 août 1949.

M. Chevalier a été désigné pour rapporter favorablement la proposition de loi (n° 885, année 1950) tendant à affirmer l'insaisissabilité du traitement afférent aux décorations militaires et de la retraite du combattant.

Il a été décidé de consacrer la prochaine réunion de la commission à l'audition des représentants d'associations d'anciens combattants et victimes de la guerre.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. le Général Corniglion-Molinier, président.* — M. Cornu, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 818, année 1950) relatif au développement des crédits du budget de l'industrie et du commerce, a fait l'exposé de son rapport, portant uniquement sur les questions relatives au cinéma ; la commission a approuvé ses conclusions qui rejoignent celles de la commission des finances, tendant à la suppression du Centre national du cinéma et à son remplacement par une direction ministérielle du cinéma et à la liquidation rapide de l'Union générale cinématographique, entreprise d'Etat de production de films.

M. Lieutaud a ensuite fait connaître les grandes lignes de son rapport sur la proposition de loi (n° 886, année 1950) tendant à modifier l'article 15 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse ; cette proposition de loi ne fait que reprendre le texte même de l'article 15 de la loi sur les publications destinées à la jeunesse qui avait été repoussé par le Conseil de la République et, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale, lors du vote de cette loi. Le Conseil de la République ne pouvant que maintenir sa position antérieure, le rapporteur, approuvé par la commission, émettra un avis défavorable à la proposition de loi.

Le Président a, enfin, fait part à la commission d'une lettre qui lui avait été adressée par M. Debû-Bridel, relative à une question orale qu'il pose au Ministre de l'Intérieur sur l'interdiction dans certaines artères de Paris de la vente des journaux le samedi après-midi ; après une discussion à laquelle ont pris part MM. Marcilhacy et Jacques-Destrée, la commission a décidé de demander à M. Debû-Bridel de venir l'entretenir de cette affaire.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a adopté le rapport de M. de Villoutreys sur la proposition de loi (n° 822, année 1950), adoptée par l'Assem-

blée Nationale, tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe.

Elle a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi (n° 818, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au budget du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Bousch, rapporteur pour avis, a commenté les décisions prises par la commission des finances saisie au fond.

La décision relative à la subvention à la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides prévue au chapitre 5070 dudit budget a été renvoyée à la prochaine séance, afin d'attendre le résultat des délibérations gouvernementales sur ce point.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 1951.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission s'est réunie à la suite de la décision prise en séance publique par le Conseil de la République de renvoyer devant elle, aux fins d'examen des amendements, la proposition de loi (n° 825, année 1950, rapport n° 35, année 1951) tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires.

L'étude des neuf amendements déposés a conduit la commission à l'adoption d'un texte nouveau tenant compte des intentions qui ont inspiré les rédacteurs des amendements n°s 4, 9, 6, 8, 1, 3, 2.

Entendu à sa demande, M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, a manifesté sa vive hostilité au texte, même amendé. MM. André, Bousch, Couinaud, Driant, Gilbert Jules, Denvers, Marrane, Séné, Pouget et le Président ont pris part au débat.